



Soyaux CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023
Ville d'espaces et de contrastes

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 016-211603741-20230927-2023_095-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert JABOUILLE, Lysiane ROUYER, Frédéric MILLAC, Sabrina BURON, Christine DALLA VALLE.

POUVOIRS :

Robert JABOUILLE À Annie MARAIS,
Lysiane ROUYER À Jérôme GRIMAL,
Frédéric MILLAC À François NEBOUT,
Sabrina BURON À Sandra BISBAU,
Christine DALLA VALLE À Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT :

Louis-Adrien DELARUE.

Madame Annie MARAIS a été nommée secrétaire de séance

N° 2023-095- Séisme au Maroc – Don exceptionnel à FACECO - aide à la population du Maroc

Il est proposé d'accorder un don de 1.000 € au profit de FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) - aide à la population du Maroc, suite au séisme qui a touché le Maroc le 8 septembre 2023.

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'urgence humanitaire de la situation dans le pays concerné,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement d'un don de 1.000 € au profit de FACECO-aide à la population du Maroc (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) en vue d'apporter un soutien humanitaire aux victimes du séisme au Maroc du 8 septembre 2023.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Fait et délibéré en mairie, le 27 septembre 2023.

Le maire,



François NEBOUT